

APPEL A PROJET 2017/ 2018 « Clubs Développement Durable (CDD) dans les Collèges » Cahier des charges

Contexte:

Le Conseil départemental de l'Essonne, impliqué de longue date dans le développement durable, souhaite offrir aux collèges l'opportunité de développer dans la mesure du possible, lors d'activités extra-scolaires et en cohérence avec les dispositifs existants de la Direction académique des services départementaux de l'Education nationale, des Clubs sur la thématique du développement durable.

Le développement durable est défini dans le cadre de référence national des Agendas 21 locaux selon 5 finalités :

- Lutte contre le réchauffement climatique,
- Préservation de la biodiversité.
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale entre les territoires et entre les générations,
- Modes de production et consommations responsables.

Tout projet mené au cours de l'année scolaire permettant de répondre à une ou à plusieurs des finalités ci-dessus et respectant les critères de recevabilité ci-dessous pourra faire l'objet d'un financement.

Il est par ailleurs important que les élèves soient moteurs des projets et force de proposition dans les choix de mise en œuvre pour une implication personnelle et une appropriation des actions.

Ces clubs ne sont pas obligatoirement appelés Club développement durable, ni créés spécialement pour cet appel à projets. Des clubs déjà en activité peuvent bénéficier de cet appel à projets à condition qu'ils répondent aux critères du présent cahier des charges.

Les objectifs de l'appel à projets

La mise en place de Clubs développement durable dans les collèges a pour objectifs de :

- Faciliter l'appropriation d'une culture du développement durable et solidaire par l'ensemble des acteurs du collège,
- Diffuser les bonnes pratiques,
- Soutenir et compléter les initiatives portées par la communauté éducative sur la thématique du développement durable.

Qu'est-ce qu'un Club DD?

Le Club développement durable s'adresse prioritairement à un groupe d'élèves volontaires et se déroule dans la mesure du possible en dehors des heures d'enseignement. Sa durée est idéalement de deux heures hebdomadaires, durant toute l'année scolaire. Il a vocation à se déployer dans le temps à tous les niveaux scolaires de l'établissement. Il est par ailleurs conseillé de consacrer un créneau de deux heures consécutives au cours de l'année pour la venue d'intervenants extérieurs, de présentations aux autres collégiens ou aux parents d'élèves...

Les modalités de mise en place du Club développement durable

- L'encadrement est assuré par un ou, dans la mesure du possible, plusieurs professeurs constituant une équipe pluridisciplinaire.
- Les activités privilégient la pratique, la production et l'apprentissage.
- Un temps de valorisation et de rayonnement au sein de l'établissement est prévu au moins une fois dans l'année scolaire.
- Un bilan de l'activité du Club sera transmis au Conseil départemental en fin d'année scolaire.
- Chaque projet doit être, autant que possible, **transdisciplinaire et/ou interprofessionnel** (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale, personnel technique des collèges...).
- Il est également souhaitable d'associer, dans la mesure du possible, un ou plusieurs partenaires locaux, extérieurs au collège (association, collectivité locale, entreprise...) qui participent au contenu des projets.
- Le budget présenté doit prendre en compte l'ensemble des dépenses et recettes inhérentes au projet (participation du collège, subventions,...).
- Le budget doit impliquer, dans la mesure du possible, des partenaires financiers extérieurs.

Dans le cadre de ces projets, il est précisé que :

- Le plafond de la subvention pouvant être attribuée est de 500 € par projet et par année scolaire. Ce financement sera déterminé par palier en fonction de la prise en compte des critères définis en annexe. Une attention particulière sera accordée aux clubs qui s'attachent à développer des liens et de la cohérence entre plusieurs activités au sein du collège.
- En fonction du budget disponible, il sera procédé à la sélection d'un projet supplémentaire de Club DD pour les établissements qui en feront la demande.
- Chaque projet devra être validé par le Conseil d'administration.
- 50 % maximum de la subvention sollicitée du Département pourra être consacré aux transports (limités à l'Ile-de-France). Une attention particulière sera portée sur les moyens de transports utilisés (privilégiant les transports en commun, dans la mesure du possible). Il est toutefois rappelé que cet appel à projets a pour vocation de favoriser les actions à l'intérieur de l'établissement.
- Les dépenses d'investissement, les rémunérations de professionnels de l'Education nationale et les frais de bouche **ne peuvent faire l'objet d'un financement départemental** dans le cadre de ce dispositif.
- Aucun financement ne sera accordé dans le cadre d'un séjour ou d'un voyage, ceux-ci n'étant pas éligibles à ce dispositif.

Le fonctionnement du dispositif

Les établissements doivent transmettre leur dossier à la Mission développement durable et Europe (voir adresse sur le formulaire) avant le 2 octobre 2017. Le comité de sélection les examinera dans le courant du mois d'octobre.

En amont, les porteurs de projets peuvent s'adresser à la Mission développement durable (voir contact page 4).

L'instruction des projets fera l'objet d'un comité de sélection, composé par :

- La Vice-présidente en charge du développement durable et à l'environnement et la Viceprésidente en charge de l'éducation, des collèges et l'accès au savoir,
- Le Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale ou son représentant,
- Les membres de la deuxième Commission,
- Les fédérations d'associations de parents d'élèves,

- Des représentants de la Direction de l'éducation et des collèges et de la Mission développement durable.

Seront prises en compte les dépenses liées au projet réalisées au cours de l'année scolaire 2017-2018. Un état réel des dépenses établi par l'établissement sera transmis au Conseil départemental avant le 30 juin 2018, de manière à permettre l'ajustement de la subvention départementale.

Les critères d'ANALYSE de l'appel à projets « Clubs DD »

L'analyse des projets s'effectue selon deux types de critères :

I) LES CRITERES PRIORITAIRES

Le respect des trois critères précisés ci-dessous permet d'obtenir une subvention de base plafonnée à 250 € :

1 - L'activité du Club concerne au minimum une des cinq finalités du développement durable et tend vers une démarche DD intégrée (toutes les finalités).

Ces finalités sont les suivantes :

- lutte contre le réchauffement climatique,
- préservation de la biodiversité,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale entre les territoires et entre les générations,
- modes de production et consommations responsables.
- 2 Ouverture des Clubs DD prioritairement à un groupe d'élèves volontaires (nombre d'élèves impliqués, horaires d'activité accessibles à tous...) et à vocation à être accessible à tous les niveaux scolaires de l'établissement.
- 3 Restitution du projet à la communauté éducative (expositions, publication sur le blog du collège,...).

II) LES CRITERES « BONUS »

La prise en compte des critères bonus permet de compléter la subvention de base et d'augmenter le plafond de la subvention comme indiqué dans le tableau figurant en page 4 :

Catégorie 1 - Critères relatifs au contenu du projet :

- Richesse et diversité des interventions extérieures prévues,
- Activité du Club concernant au minimum deux des cinq finalités et tendant vers une démarche DD intégrée (toutes les finalités),
- Projet en relation avec d'autres Clubs ou d'autres activités de l'établissement.

Catégorie 2 - Critères relatifs à l'accessibilité aux élèves :

- Diversité des activités (et évolution dans les années futures),
- Prise en compte des propositions des élèves (participation des collégiens à la définition des activités du Club).

Catégorie 3 – Critères relatifs à l'impact du projet sur la communauté éducative et son environnement extérieur :

- Action en direction d'élèves, parents d'élèves ou personnels du collège extérieurs au club (sensibilisation, implication à des actions ponctuelles...),
- Le territoire (retombées du projet sur la collectivité locale, projet innovant sur le territoire),
- L'implication des partenaires locaux (associations, collectivités, entreprises du territoire, autres établissements scolaires),
- La mutualisation des moyens (matériel et/ou exposition) destinés à bénéficier aux autres collèges intéressés (dans la perspective à terme de création d'une bourse d'échanges entre collèges).

Plafond de la subvention	Les critères à respecter
250 €	Les 3 critères prioritaires
350 €	Les 3 critères prioritaires + au moins un critère « bonus » dans une catégorie
425 €	Les 3 critères prioritaires + au moins un critère « bonus » dans deux catégories
500 €	Les 3 critères prioritaires + au moins un critère « bonus » de chaque catégorie

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter :

Mission développement durable du Conseil départemental de l'Essonne

Chrystelle TOUZEAU, Chef de projet DD 01 60 91 26 07 ctouzeau@cd-essonne.fr

Laurence CAILLE, Directrice 01 60 91 77 84 lcaille@cd-essonne.91.fr

Quelques exemples de projets pouvant être entrepris dans le cadre de l'appel à projets

Lutte contre le réchauffement climatique

Faire un état des lieux des consommations d'énergie et de l'eau au sein du collège, Réaliser un programme de sensibilisation et/ou exposition pour les autres collégiens, Proposer des améliorations de la gestion de l'énergie et de l'eau au personnel administratif, Préparer un petit évènement au sein du collège à ce sujet...

Préserver la biodiversité

Travailler sur la notion de biodiversité sur un espace vert du collège, Réaliser des nichoirs ou des mangeoires, Apprendre à reconnaître les divers éléments du vivant, Réaliser une exposition sur la biodiversité pour les autres élèves, Mettre en place un potager bio avec culture de variétés anciennes...

Cohésion sociale entre les territoires et les générations

Entrer en contact avec une association qui œuvre en direction des personnes âgées, Travailler en relation avec une association œuvrant sur des projets de solidarité internationale, Monter un projet d'échanges entre les élèves et les personnes âgées autour de la vision de la société de chacun,

Faire une restitution via une exposition au collège...

Épanouissement de tous les êtres humains

Monter un projet d'échanges culturels par exemple avec un autre établissement, Faire participer les élèves à divers projets associatifs.

Quelques exemples de Clubs financés au titre de l'année scolaire 2016/2017

« Club Développement durable » au collège Mondetour - Les Ulis

Le projet était initialement porté sur la culture du jardin et de réaliser un compost. Il s'est par la suite développé autour de la gestion des déchets. Aujourd'hui ce club réunit 74 élèves répartis en 9 thèmes sur les déchets (bouchons, fournitures scolaires, piles, papier, jardin et cantine, canette et capsules de café, vieux jouets, vieux vêtements, et électricité au collège). Les élèves travaillent à la récupération et la réutilisation de ces divers objets en partenariat avec de nombreuses partenaires (SIOM de la Vallée de Chevreuse, Illimi Da Bani, la Mairie de la commune et les écoles primaires). Chaque thème comporte un chargé de projet et un chargé de communication pour diffuser les informations dans l'établissement et au-delà. Le collège a reçu le Label Eco-Ecole et E3D pour l'année scolaire 2015/2016. Ils poursuivent leurs efforts cette année.

« un rucher pédagogique » au collège Léonard de Vinci - Guigneville

Les élèves du club apprennent à s'occuper des ruches achetées l'année précédente. Entretien, nourrissage, récolte du miel... Ils ont programmé une formation scientifique et économique autour de l'alimentation dans le cadre du développement durable, dans laquelle la connaissance des abeilles à toute sa place. Il a aussi été prévu des séances de sensibilisation sur les abeilles à destination des élèves des écoles maternelle et élémentaire des villes de Guigneville et de la Ferté-Alais. Une exposition et des animations autour du thème du rucher et du miel ont également été proposées.

« Jardinage et petits élevage » au collège Paul Eluard - Vigneux-sur-Seine

L'objectif du projet est de faire découvrir le cycle de vie de différents être vivants, animaux et végétaux au fil des saisons en faisant des réalisation pratique de jardinage, d'observation climatiques et d'élevage tout au long des 4 saisons et la participation au programme Vigie Nature « SPIPOLL » du Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Ils avaient pour objectifs de communiquer au travers divers média (site du collège, expositions au CDI et affiche pour la présentation des réalisations du projet en fin d'année). Le jardin a par ailleurs pour vocation de permettre aux élèves de la classe ULIS de travailler avec les autres élèves dans un contexte différent de celui de la classe.

« le Jardin de Paul » au collège Paul Fort - Montlhéry

Ce Club est constitué de deux groupes d'une quinzaine d'élèves encadrés par deux enseignants de technologie. Il se réunit durant la pause méridienne le mardi. L'objectif de ce club est de créer un jardin potager « bio » avec des semences bio. Ils ont mis en place un système de serre avec des bouteilles d'eau en plastique afin de permettre leur réutilisation en leur donnant ainsi une seconde vie. Afin de recréer un espace de biodiversité, les élèves ont également travaillé à la réalisation et la mise en place de nichoirs pour les oiseaux. Les élèves ont par ailleurs installé un poulailler. Ils s'occupent du poulailler et les œufs pondus sont revendus au personnel administratif et aux enseignants pour réaliser une part de financement de leur projet.

« Récup'Décuple » - au collège du Roussay - Etréchy

Le projet est de sensibiliser les élèves et l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement au développement durable afin de les amener à comprendre les interactions entre la nature, la consommation les déchets et l'humain pour les inciter à agir à leur niveau dans leur environnement proche avec la devise : « rien ne se perd, tout se transforme ». Pour cela des barrières et des portes plantes en palettes recyclées ont été créés, des messages « éco-citoyens » sont diffusés une fois par mois par le biais du site du collège...